



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

NOTICE ENVIRONNEMENTALE AUTO-ÉVALUATION

PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE MOINS DE 1 MW_c

Demandeur : Altarea Energies Renouvelables

Terrain : **SAINT PHILIBERT DU PEUPLE**

Parcelle : **000 ZR 204**

Date : Septembre 2025





NOTICE ENVIRONNEMENTALE AUTO EVALUATION

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWc
MAITRE D'OUVRAGE	SNC ALTA ENR MANAGEMENT Activité : ALTAREA Energies Renouvelables <i>SNC, immatriculée sous le SIREN 922530514, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu -75 002 Ludovic CASTILLO est le gérant</i>
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 59 638 m² Surface dédiée au projet photovoltaïque : 1,08 ha
REGLEMENT APPLICABLE AU PROJET	Déclaration préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30
MEMO RUBRIQUE 30	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilité, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)

LOCALISATION

REGION PAYS DE LA LOIRE

DEPT. MAINE ET LOIRE

AGGLO. SAUMUR VAL DE LOIRE

COMMUNE SAINT PHILBERT DU PEUPLE

PARCELLE 000 ZR 204



Délimitation de la commune de SAINT PHILBERT DU PEUPLE



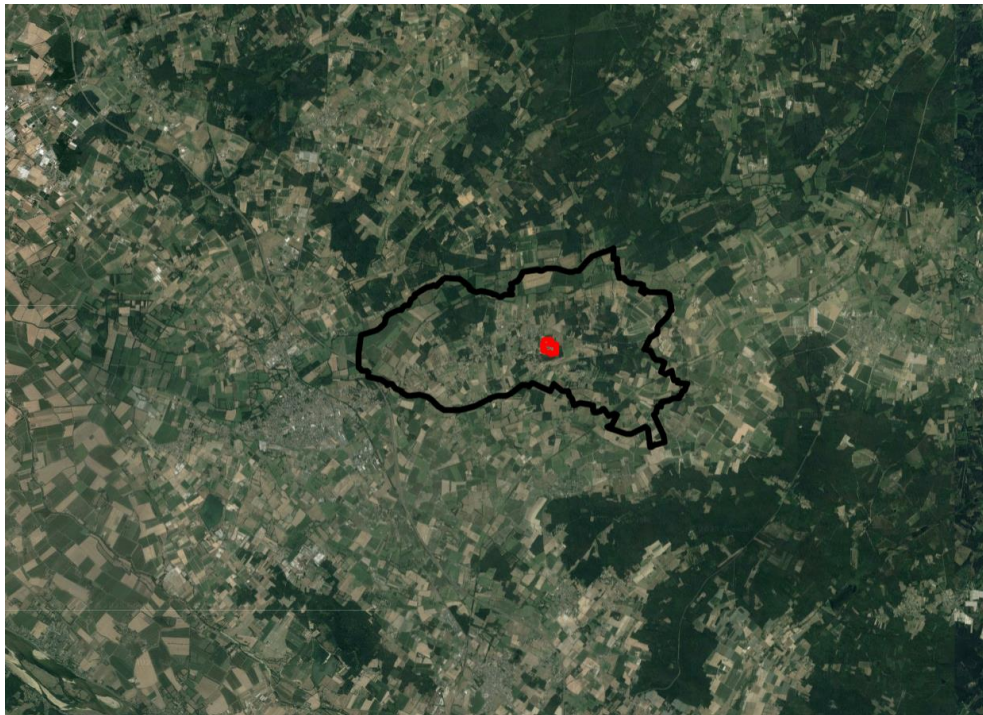
Source : kelfoncier.fr

SYNTHESE DU MILIEU NATUREL HUMAIN

Le projet n'engendrera:

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement
des énergies renouvelables et locales



Source : kelfoncier.fr

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN ANALYSE DES EFFETS POTENTIEL DU PROJET

TYPLOGIE - RISQUES	CARACTERISTIQUES	SUGGESTIONS
PPRI - Inondation	Risque existant au nord de la commune	Pas de suggestion particulière
SEISME	La commune est sujette à un risque faible	Pas de suggestion particulière
REMONTEES DE NAPPE	La parcelle est située dans une zone potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité faible	Pas de suggestion particulière
RETRAIT GONFLEMENT ARGILE	Risque existant sur la commune : risque important	Étude géotechnique G2AVP Adapter la conception des structures : éviter les effets du retrait/gonflement en profondeur
CAVITES SOUTERRAINES	Risque existant sur la commune mais la parcelle accueillant le projet n'est pas concernée	Pas de suggestion particulière
MONUMENTS HISTORIQUES	Une partie de la parcelle est située dans le périmètre d'un monument historique (église Saint-Philibert)	Le projet est situé sur une partie de la parcelle non située dans le périmètre de 500 m du monument historique
AERODROMES AEROPORTS HELIPORTS	La parcelle n'est pas située à proximité d'aérodromes, aéroports ou héliports	Pas de suggestion particulière
PARCS EOLIENS / SOLAIRES	La parcelle n'est pas située à proximité d'un parc éolien et/ou solaire	Pas de suggestion particulière
LIGNES ELECTRIQUES	La parcelle n'est pas traversée par des lignes électriques	Pas de suggestion particulière
RESEAU GAZ / RESAU EAU	La parcelle n'est pas située à proximité d'un réseau gaz/eau	Pas de suggestion particulière

ZONAGE PLUi SAUMURE VAL DE LOIRE



Le projet est situé en zone N du plan local d'urbanisme intercommunal.

Des échanges seront engagés avec les services compétents afin d'étudier la possibilité de faire évoluer le zonage vers une zone Npv (zone naturelle dédiée au photovoltaïque), permettant ainsi la réalisation du projet dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur

TOPOGRAPHIE



Source : geoportail.gouv.fr



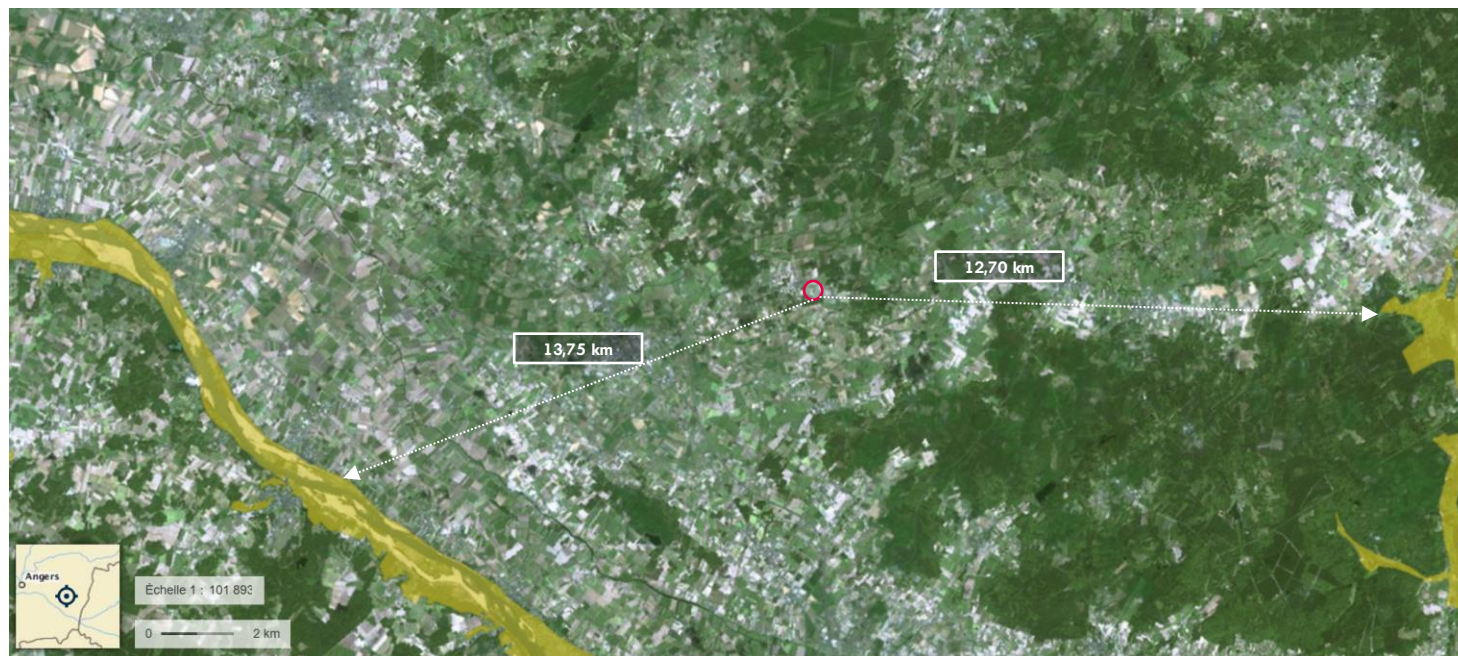
Source : geoportail.gouv.fr



Zone de la parcelle concernée par le projet

Comme nous pouvons le voir sur les illustrations ci-dessus, le terrain est plat sur la totalité de la parcelle.
Il n'y a pas de pente apparente.

NATURA 2000 – Directive Habitat



○ Zone du projet

ABF – Monument inscrit



La parcelle d'assiette du projet se situe dans le rayon de 500 mètres de protection autour du monument inscrit au titre des Monuments Historiques, à savoir l'église de Saint-Philibert.

Néanmoins, l'implantation de la centrale photovoltaïque est projetée en limite sud-est de ladite parcelle, hors du périmètre réglementaire de 500 mètres, et ne génère donc aucune covisibilité directe avec le monument.

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE ANALYSE DES EFFETS POTENTIEL DU PROJET

TYPOLOGIE - RISQUES	CARACTERISTIQUES	SUGGESTIONS
ZNIEFF 1	La parcelle n'est pas située dans un périmètre ZNIEFF 1	Pas de suggestion particulière
ZNIEFF 2	La parcelle n'est pas située dans un périmètre ZNIEFF 2	Pas de suggestion particulière
ZICO	La parcelle n'est pas située dans un périmètre ZICO	Pas de suggestion particulière
NATURA 2000 Directive Oiseaux	La parcelle n'est pas située dans un périmètre Natura 2000	Pas de suggestion particulière
NATURA 2000 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans un périmètre Natura 2000	Pas de suggestion particulière
RPG – Registre Parcellaire Graphique	La parcelle n'est pas enregistrée au RPG	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Une zone humide a été détectée au nord-ouest de la parcelle	Le projet se concentre sur une zone excluant la zone humide au nord-ouest de la parcelle
CLC Corine Land Cover	la zone d'étude se situe dans un contexte majoritairement de terres arables hors périmètres d'irrigation	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE ANALYSE DES EFFETS POTENTIEL DU PROJET ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2



Source : geoportail.gouv.fr



Source : geoportail.gouv.fr

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE ANALYSE DES EFFETS POTENTIEL DU PROJET – Zones Humides



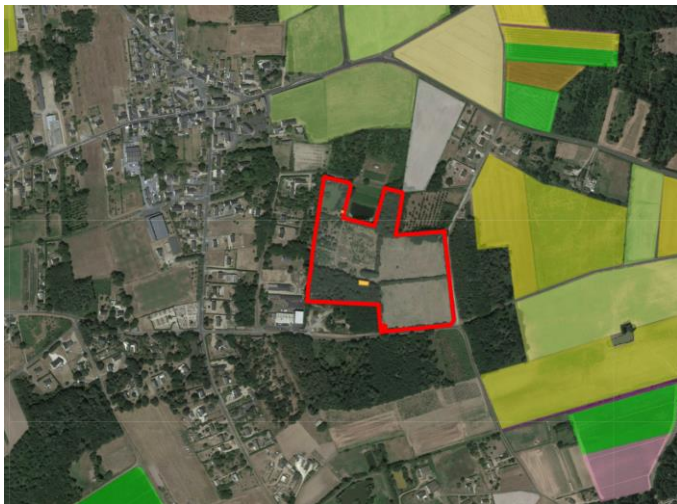
Source : geoportail.gouv.fr



Source : LE CERE – Pré-diagnostic écologique

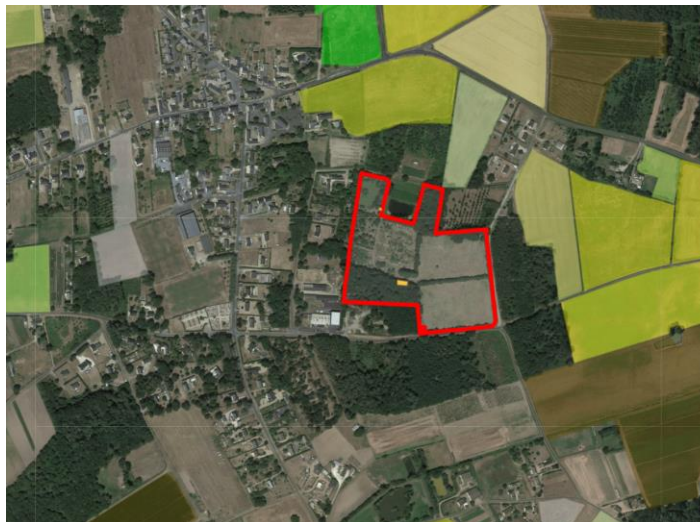
Le projet, selon la variante choisie, permettra de ne pas remettre en cause la viabilité des populations d'espèces présentes, de ne pas impacter les zones humides et aura un impact globalement nul à faible sur la faune et la flore après application des mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement adéquates.

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE ANALYSE DES EFFETS POTENTIEL DU PROJET



Source : energies.kelfoncier.com

RPG 2023

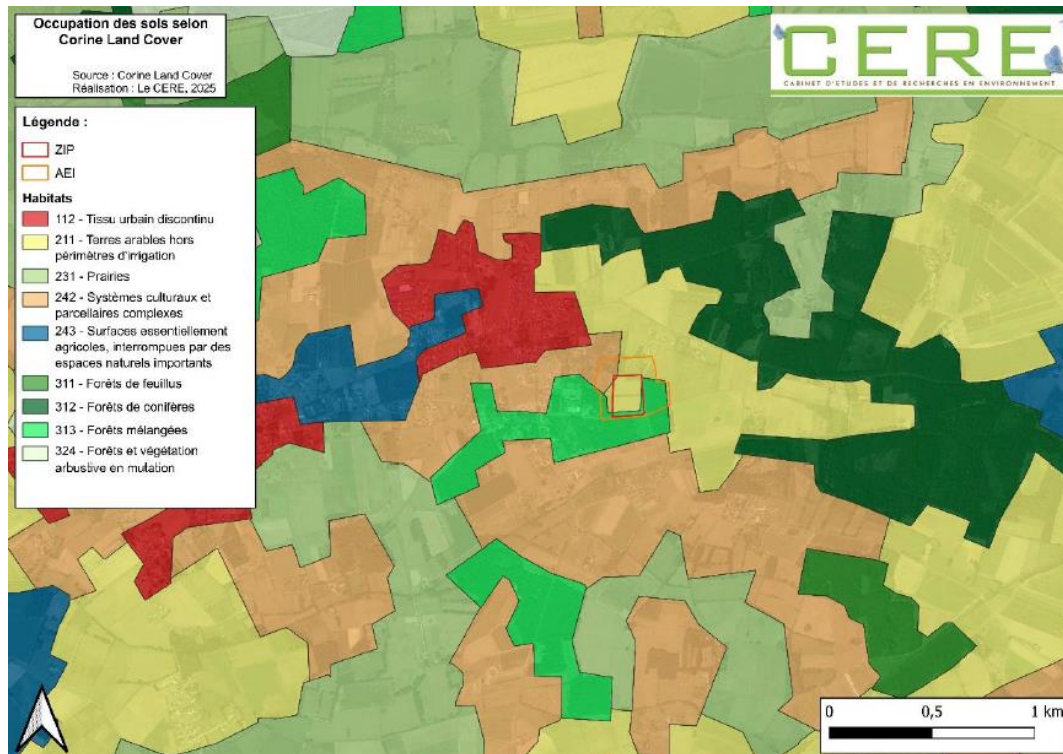


Source : energies.kelfoncier.com

RPG 2013

D'après les informations issues du registre parcellaire graphique (RPG), la parcelle d'assiette du projet n'est pas identifiée comme support d'activités agricoles et n'a pas fait l'objet d'une exploitation agricole recensée.

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE ANALYSE DES EFFETS POTENTIEL DU PROJET



Source : LE CERE – Pré-diagnostic écologique



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION

CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

Surface de l'emprise clôturée :

1,08 ha

Surface projetée des panneaux :

Avec une inclinaison d'environ 15 degrés, le recouvrement des modules photovoltaïques (surface projetée au sol) sera de 4 600 m²

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera de 2,8 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur sera de 0,8 mètre minimum

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera de 3 mètres.

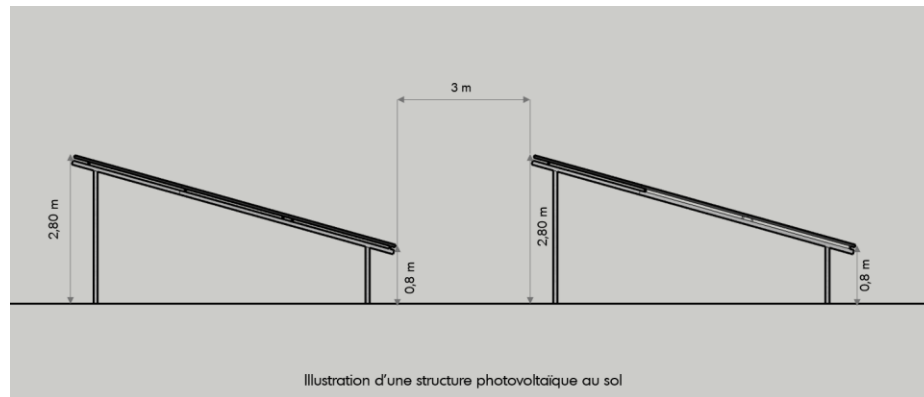
Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

Les tables sont inclinées de 15° orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».



CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE, ENTRETIEN DE LA VEGETATION, PLUi SAUMUR VAL DE LOIRE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 392 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé. Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons. La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

Eventuelles plantations :

Une haie bocagère, proche de la voirie sera proposée afin d'occulter la vue et d'éviter une éventuelle gêne visuelle. Nous suivrons les préconisations de la ville de SAINT PHILIBERT DU PEUPLE et utiliser les essences indigènes locales et variées.

Modalités de gestion de la végétation de l'emprise clôturée en phase d'exploitation du parc :

La maîtrise de la végétation se fera par fauchage mécanique, tonte ou débroussaillage, un contrat sera établi afin de veiller au bon entretien de la centrale photovoltaïque. L'utilisation de produits polluants pour l'entretien du site (nettoyage des panneaux) sera proscrite.

Compatibilité avec le règlement PLUi Saumur Val de Loire :

Le projet est situé en zone N du plan local d'urbanisme intercommunal. Des échanges seront engagés avec les services compétents afin d'étudier la possibilité de faire évoluer le zonage vers une zone Npv (zone naturelle dédiée au photovoltaïque), permettant ainsi la réalisation du projet dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

RACCORDEMENT ET TRACE ENVISAGES

Le poste source de Sorinières, situé à une distance de 6 km dispose d'une capacité réservée suffisante pour satisfaire la puissance de raccordement du projet.

Nous étudions la piste d'un piquage direct sur la ligne électrique HTA située à proximité, via le poste de distribution publique.

Le tracé définitif du câble de raccordement sera déterminé après le dépôt d'une demande auprès d'Enedis, par l'intermédiaire d'une Proposition Technique et Financière (PTF). Les réponses apportées par cette étude définiront de manière précise les modalités de raccordement de la centrale photovoltaïque par voie souterraine.

